

CONCLUSION

En conclusion, si les premiers efforts déployés au début des années 50 en vue d'instaurer une «communauté politique européenne» ont été prématurément interrompus¹, et qu'il fut décidé le 17 avril 1962 d'interrompre les pourparlers sur la création d'une union politique lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères de Paris, c'est parce que les positions divergentes des partenaires d'alors ont révélé d'importants conflits d'intérêts tant sur la forme que sur la nature de cette union politique. Toutefois, de nouvelles impulsions en ce sens apparurent au cours des années 70 (Conférences de Paris en 1972 et 1974) qui malheureusement n'apportèrent pas la réalisation de l'Union européenne prévue pour 1980, malgré que l'on ait progressé, car les mesures suivantes auraient dû être remplies :

- création d'une union économique et monétaire concrétisée à terme par une monnaie commune (l'ECU).
- réforme des institutions de la Communauté (clarification et nouvelle définition des rôles de la Commission exécutive, du Parlement européen, de la Cour de justice des C.E., du Comité économique et social, des comités et conseils consultatifs mis en place ainsi que des représentations régionales, etc.
- mise en oeuvre d'une politique extérieure commune («Affaires étrangères européennes»).
- mise en oeuvre d'une politique régionale et sociale commune (où la question régionale, le régionalisme et la régionalisation aurait dû être davantage pris en compte par plusieurs États).

C'est ce dernier point qui nous a paru important dans la poursuite de l'intégration économique et politique de l'Europe, car si les objectifs n'ont pas pu être réalisés dans les délais prévus, c'est parce qu'il existe de profondes divergences de conception entre partenaires sur la forme de l'Union européenne et sur les réformes institutionnelles nécessaires.

En effet, quel que soit l'État-membre de la Communauté européenne, (même la R.F.A. !), on peut constater des symptômes d'une sorte de «crise régionale» liés à des problèmes économiques et sociaux régionaux. Ces problèmes posés sur le plan régional sont variables dans leur diversité et dans leur nature, mais peuvent se résumer principalement par la diminution du nombre des emplois dans certains secteurs d'activités (agriculture ; industries textiles, métallurgiques, sidérurgiques, etc.); par des retards au niveau du développement dus à des difficultés de reconversion ; par un niveau relativement faible du revenu produit, de la productivité et de l'emploi ; des difficultés d'adaptation structurelle, etc. Cette situation a provoqué un exode rural et une immigration accentuant ainsi les déséquilibres régionaux tout en permettant le renforcement de la prépondérance d'autres régions sur le plan géographique et (ou) économique. Les délimitations territoriales de ces régions sont le fruit des hasards de l'histoire et reposent généralement sur un caractère relatif et qui ne valent que pour un cadre de référence prédéterminé qui est celui de la Communauté européenne. À ces problèmes régionaux d'ordre structurel se sont ajoutés des difficultés d'ordre conjoncturel mettant en évidence des disparités régionales : évolution démographique différente selon les régions, accroissement du chômage divergent selon les régions prospères et les régions défavorisées, disparités des revenus. Ces divers facteurs économiques et sociaux influents dans le rôle des régions de la Communauté ont permis la résurgence d'un phénomène régional mettant en évidence l'existence de peuples aux aspirations locales et régionales bien définies, tant sur le plan géographique, que culturel (ethnique et linguistique), qu'économique, politique, etc., que cette histoire a privé du pouvoir de décider pour eux-mêmes.

La renaissance de ce phénomène régional, basé sur un mouvement issu de la «base» avec ses aspirations plus ou moins confuses mais dégagant une notion de communauté d'intérêts, humaine, culturelle (ethnique et linguistique), économique, politique, repose surtout sur un «tissu social cimenté» : c'est le régionalisme. Parallèlement à ce mouvement issu du «bas», et afin de tenter de réduire les disparités régionales tout en cherchant à intégrer, assimiler, voire opprimer ce phénomène régional, l'État-Nation a opposé à ces revendications régionalistes, un autre mouvement issu du «haut» : c'est la régionalisation. Or, malgré une diversité des approches du régionalisme dont les objectifs principaux (par le biais des partis et mouvements régionalistes européens, qu'ils soient à buts culturels, économiques, politiques) reposent essentiellement sur la reconnaissance officielle (par les États où ils se localisent) de leurs identités culturelles régionales. Celle-ci passe également par la revendication d'une autonomie régionale/nationale (voire un séparatisme pour certains d'entre eux) de la région dont ils sont issus, ainsi que l'accession à l'état de Nation reconnue en tant que telle. Ils souhaitent redevenir maître de leur destin et à se gouverner librement. En opposant cette politique de régionalisation qui se base principalement sur différents instruments politiques et techniques tels que : la planification, l'aménagement du territoire, la politique régionale, la plupart des États européens ont cherché à occulter ce phénomène régional. Ils se sont également servis de l'information, des médias, de la formation, du service militaire, etc. tout en traitant ce phénomène régional de «folklorique», «joueurs de biniou», etc. Dès lors, la région a été réduite à des dimensions strictement administratives et à un espace géographique et économique d'action pour les technocrates. L'âme et la conscience des peuples en ont été bafouées, ignorées. Cette forme de régionalisation qui a procédé à un certain refus pour des raisons liées à des événements politiques, historiques, économiques, voire de liens formels de collaboration entre de nombreux mouvements régionalistes et l'occupant Nazi au cours de la Deuxième Guerre mondiale, procède également d'un refus du fédéralisme sous toutes ses formes : le problème régional est avant tout un problème politique. Ces différents instruments

politiques et techniques énoncés précédemment n'ont été jusqu'à présent que de «faux semblants institutionnels».

Or, aujourd'hui, en 1990 et à la veille de l'échéance du 1er janvier 1993, date de la mise en application complète de l'Acte unique européen grâce à la suppression des frontières nationales entre les États-membres de la Communauté européenne, si les États ont de plus en plus de mal à «maîtriser» la situation économique, voire politique², c'est parce qu'ils ont «mal régionalisé» intentionnellement afin de tenter de conserver leur unité nationale (ou une certaine unité de l'État), tout en ayant été contraint pour des raisons reposant sur des facteurs explicatifs d'ordre historiques, économiques, culturels, politiques, administratifs, etc. De plus, ils ont été placés devant un choix difficile : la mise en oeuvre et la poursuite de la régionalisation ? ou, l'intégration économique puis politique dans la Communauté européenne ?

Le choix de la régionalisation s'est imposé à la plupart d'entre eux pour des raisons historiques (Allemagne fédérale issue de l'Allemagne nazie démembrée tout en permettant une meilleure application du Plan Marshal ; Italie fasciste déstructurée et recomposée sur la base de ses anciennes principautés) ; culturelles (Espagne composée de Communautés culturelles que le franquisme n'a pas réussi à dissoudre ou absorber ; Belgique «éclatée» en trois régions pour des raisons purement linguistiques) ; économiques (France trop centralisée avec une capitale hypertrophiée et dont le processus est en cours) ; administratives (Royaume-Uni très centralisé et dont le découpage territorial purement administratif fonctionne grâce aux «counties» ; Irlande, Danemark, Grèce, Portugal, Pays-Bas aux découpages essentiellement administratifs sans véritable régionalisation ; Luxembourg ne possédant pas de structures régionales vu ses dimensions).

Toutefois, malgré qu'il n'y ait que certains États régionalisés et que la régionalisation soit pratiquée différemment selon les États-membres de la Communauté, on peut discerner une caractéristique commune dans ce processus, l'existence de trois

organes administratifs permettant d'organiser et d'administrer la région : l'assemblée régionale (consultative et/ou législative), l'organe exécutif (gouvernement provincial ou régional), le président de l'organe exécutif. Or, ce processus de régionalisation n'a pas tout à fait répondu aux aspirations légitimes des peuples de l'Europe avides de démocratie et ne paraît être qu'un instrument technocratique. Il aurait pu être associé au régionalisme en reconnaissant le phénomène régional et en collaborant en synergie avec les mouvements régionalistes afin de permettre une meilleure intégration économique et politique de la Communauté dans une première étape, de l'Europe dans une seconde.

En effet, l'élection d'un Parlement européen, même s'il est élu au suffrage universel direct, par le biais des appareils politiques nationaux représentés au sein des groupes politiques de celui-ci, ne représentent pas véritablement les peuples d'Europe mais uniquement les appareils et partis politiques nationaux. Ce Parlement européen élu de cette manière ne peut être qu'un « trompe-l'oeil » car il réduit le débat politique à l'alternative pour ou contre l'intégration de l'Europe, pour ou contre le pouvoir politique des États. Ceux-ci et leur pouvoir existent bel et bien parce qu'ils sont le fruit d'une longue histoire et le cadre de véritables débats. De plus, ce Parlement tout en n'étant pas représentatif des peuples (au sens des nations/ethniques-linguistiques et non des États-Nations) de l'Europe, n'a qu'une compétence purement consultative et non législative. Aussi, quel peut être le rôle des groupes politiques dans cet hémicycle si ce n'est que celui d'un lieu de confrontations d'idées, de courants, d'idéologies. Dans cette optique, que peut-on attendre de la position de ces groupes politiques quant à la question régionale et la régionalisation, si ce n'est que des positions individuelles, dispersées, « transversales » à l'intérieur de chacun des groupes, mais convergentes, en faveur de celles-ci. A part quelques groupes profondément « régionalistes » (Arc-en-ciel, « Verts » au Parlement européen, démocrates européens), la position de la plupart d'entre eux ne reflète que des opinions individuelles de parlementaires favorables à la région : ces derniers défendent avant leur pays, les intérêts de leurs régions d'origine. D'autre part, on constate

également un problème des législations nationales qui ne concordent pas car de traditions diverses : chaque pays a son propre système électoral et une harmonisation serait souhaitable. L'idéal serait d'élire des représentants régionaux au Parlement européen.

Par ailleurs, afin de mieux intégrer les régions, la Communauté européenne a mis en oeuvre une politique régionale communautaire venant compléter celle mise en place sous l'impulsion des États-membres. La politique régionale au plan national se base essentiellement sur des instruments politiques et techniques tels que l'aménagement du territoire, la planification, la politique des aides régionales selon l'urgence. La politique régionale communautaire se base également sur divers instruments tels que : la Banque européenne d'investissement (BEI), le Nouvel instrument communautaire d'intervention (NIC), les fonds structurels (FEDER, F.S.E., FEOGA, PIM), les cadres communautaires d'appui (C.C.A.). Le bilan de ces actions tant nationales que communautaires laisse ressortir un manque de coordination, de contrôle et de suivi. Néanmoins, celui-ci fait apparaître des résultats relativement positifs dans de nombreux domaines.

Cependant, les solutions envisagées et mises en oeuvre sous l'impulsion des États comme de la Communauté afin d'assurer une meilleure intégration des régions (et de tenter de réduire les disparités régionales) pourraient être complétées par une véritable politique régionale et sa démocratisation. En effet, l'intégration économique et politique de la Communauté européenne passe désormais par une intégration régionale et non plus nationale. Celle-ci suppose : l'élaboration d'une véritable politique régionale et sa démocratisation, la mise en place d'une véritable régionalisation tenant compte de l'existence du régionalisme, la prise en compte de l'existence « d'authentiques régions » dotées d'organes élus démocratiquement et surtout représentées par des « délégués régionaux ethniques » au Parlement européen (ceux-ci défendraient les intérêts de leurs régions d'origine auprès de la Communauté et rendraient des comptes en retour à leurs électeurs

régionaux...), la participation active des «régions-États-Nations» au processus d'intégration dans les décisions prises les concernant au niveau de la Communauté. Ces mesures impliquent nécessairement un redécoupage régional au niveau de la Communauté européenne (voire de l'Europe) lequel tiendrait compte du régionalisme et de la régionalisation. Ceci implique également de transférer davantage de pouvoirs et de compétences aux régions (voire de «partager» le pouvoir avec les régions...), en leur donnant un statut d'autonomie à la «carte», en fonction de leur histoire, us et coutumes, droit interne. On pourrait imaginer des initiatives populaires (voire un référendum...) sur la question régionale au niveau communautaire (ou de l'Europe). À terme, le Parlement européen composé de «parlementaires régionaux ethniques» (et non plus d'appareils ou de groupes politiques) pourrait se substituer aux parlements nationaux, car plus représentatif des peuples d'Europe, tout en contribuant à une meilleure intégration économique et politique de l'Europe³.

Désormais, l'intégration européenne passe par les régions : de l'Europe difficile communautaire, on pourrait aboutir à l'Europe politique en passant par l'Europe des régions.

Treize-Vents, février 1990.

NOTES

1. La Communauté européenne de défense a échoué en 1954, et malgré la tentative des chefs d'État et de gouvernement des six pays fondateurs de la C.E.E. de donner une nouvelle impulsion à la création d'une union politique en 1961, celle-ci s'est soldée par un échec. (Plans Fouchet I et II).
2. Les récents événements survenus en Europe de l'Est et en U.R.S.S. depuis octobre-novembre 1989, viennent compliquer une situation déjà complexe en Europe de l'Ouest.
3. Nous aurions des «parlements régionaux» et un Parlement européen.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES :

AUCHET, M., G. BIBES et P. BRENNAN. *Les élections européennes de juin 1984 : une élection européenne ou dix élections nationales.* Paris, Publications de la Sorbone, 1986.

BORDIOT J. *Le Gouvernement invisible.* Paris, La Librairie Française, 1983.

BORELLA F. *Les partis politiques en Europe.* Paris, Édit. du Seuil, 1984.

BOULOUIS J. *Droit institutionnel des Communautés européennes.* Paris, Montchrestien, 1984.

BOULOUIS J. et R. M. CHEVALIER. *Caractères généraux du droit communautaire, droit institutionnel, contrôle juridictionnel.* Paris, Dalloz, 1987.

BOURDEL L. et J. GENEVAY. *Groupes sanguins et tempéraments.* Paris, Maloine, 1960.

BOURJOL M. *Les institutions régionales de 1789 à nos jours.* Paris, Berger-Levrault, 1975.

BURBAN J. L. *Le Parlement européen et son élection.* Bruxelles, Bruylant, 1979.

COSTON H. *Les technocrates et la Synarchie.* Paris, Lectures Françaises, 1962.

COSTON H. *Le monde secret de Bilderberg.* Paris, Les Publications Henry Coston, 1986.

DAYRIES J.-J. et M. *La régionalisation.* Paris, P.U.F., 1978.

FLORY T. *Le mouvement régionaliste français.* Paris, P.U.F., 1966.

FOUERE Y. *L'Europe aux cent drapeaux.* Paris, Presses d'Europe, 1969.

FOUGEYROLLAS P. *Pour une France fédérale.* Paris, Denoël, 1968.

GIARD J. et J. SCHEIBLING. *L'enjeu régional.* Paris, Édit. Sociales, Notre temps/Société, 1981.

GINESTET P. *Le Parlement européen.* Paris, P.U.F., Que sais-je? no 858, 1963.

HERAUD G. *L'Europe des ethnies.* Paris, Presses d'Europe, 1963.

HERAUD G. *Peuples et langues d'Europe.* Paris, Édit. Denoël, 1966.

HERAUD G. (Introduction de). (Préface d'Alexandre Marc). *Contre les États. Les régions d'Europe.* Nice, Presses d'Europe, 1973.

HERAUD G. *Introduction à l'ethnopolitique.* Paris, Presses d'Europe, 1973.

MANZANARES H. et J.-P. QUENTIN. *Pourquoi un Parlement européen?* Paris, Berger-Levrault, 1979.

MENY Y. **Dix ans de régionalisation en Europe. Bilans et perspectives 1970-1980.** Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie. Paris, Édit. Cujas, 1982.

PERRIN J.-C. **Le développement régional.** Paris, P.U.F., 1974.

PERROUX C. **Le crépuscule des Parlements.** Paris, Édit. Cujas, 1979.

PONSARD G. **Économie et Espace. Essai d'intégration du facteur spatial dans l'analyse économique.** Société d'édition d'enseignement supérieur, 1955.

PORTELLI H. et T. JANSEM. **La Démocratie chrétienne, force internationale.** Paris, Institut de politique internationale et européenne, Université de Paris X - Nanterre, 1986.

RAFFARIN J. P. **92 - Europe - Nous sommes tous des régionaux.** Poitiers, Projets Éditions France, 1988.

ROBIN M. et A. GRÖSSER. **Les élections allemandes. I. Le système électoral de la République fédérale allemande. (M.R.). II. Le plébiscite du 15 septembre 1957. (A.G.).** Paris, P.U.F., 1957.

ROBIN M. **Histoire comparative des idées politiques.** Paris, Économica, 1988.

ROMUS P. **Économie régionale européenne.** Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1983.

(de) ROUGEMONT D. **L'avenir est notre affaire.** Paris, Stock, 1977.

(de) ROUGEMONT D. **Sur l'état de l'union de l'Europe.** Paris, Édit. Stock, 1979.

II. ARTICLES - THÈSES - RAPPORTS - DOCUMENTS DIVERS :

ALLIANCE LIBRE EUROPÉENNE. **Convention de Bruxelles sur l'ALE.** Déclarations et statuts de l'ALE. Bruxelles, Documentation personnelle, 1989.

ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE

- Statuts de l'Assemblée des régions d'Europe. Oct. 1984.
- Conseil des régions d'Europe. Janvier 1985.
- Déclaration finale et résolutions des deuxièmes assises générales des régions d'Europe. 19-20 novembre 1987.
- Comité permanent : Compte rendu, Séville, 27-28 mai 1988.
- Bureau politique : Compte rendu, Taormina-Sicile, 24 septembre 1988.
- Assemblée générale. Funchal, 28-29 novembre 1988.
- Dix questions que vous vous posez sur l'Assemblée des régions d'Europe. Décembre 1988.
- Réunion du bureau : Comptes rendus. Klosters, 30.01.1989.
- Réunion de la présidence : Compte rendu, Lyon. 31.03.1989.
- Comité permanent : Compte-rendu. Madrid. 1-2 juin 1989.
- Liste des régions cotisantes à l'A.R.E. 21 juillet 1989. Strasbourg, ARE, 1984 à 1989.

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA DÉFENSE DES LANGUES ET CULTURES MENACÉES (A.I.D.L.C.M.)

- **Projet de programme structuré pour l'enseignement des langues dialectales dans les établissements primaires.** Liège, Édition du Centre de recherche et d'information du Wallon à l'école, 1983.
- **Motions sur les langues et cultures menacées au Congrès de Liège de juillet 1988 : France, Italie, Autriche, Espagne (Aragon, Catalogne, Asturie, Vallée d'Aran), Sicile, Slovénie, Mexique.**

BOURGEAU H. «Programmes méditerranéens intégrés : un dévi pour la Communauté». *Revue du marché commun*, no 270. Paris, octobre 1983, Pages 451-456.

BUREAU EUROPÉEN POUR LES LANGUES MOINS RÉPANDUES (B.E.P.L.M.R.)

- *Bulletin CONTACT*, volume 5, no 2, septembre 1988.
- *Bulletin CONTACT*, volume 5, no 3, hiver 1988-1989.
- *Bulletin CONTACT*, volume 6, no 1, printemps 1989.
- *L'Unité dans la diversité : les langues moins répandues de la Communauté européenne*. 1988. Dublin, Baile Atha Cliath, 1983 à 1989.

BALOUP G. et al. «L'Europe des régions». *Les Cahiers de l'avenir*, no 14.

«Publication du groupe du Parti populaire européen. (groupe démocrate chrétien) du Parlement européen». *Cahiers européens*, no 1, Luxembourg.

«Développement régional et cohésion socio-économique. Journées d'étude. Galway, 2-6 mai 1988». Luxembourg, Groupe du Parti populaire européen (DC) du Parlement européen, *Cahiers européens*, no 56, mai 1988.

CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

- *Le journal du CCRE*, no 9, juillet-août 1988.
- *Les organes de consultation des collectivités locales et régionales auprès des institutions européennes*. Janvier 1987.
- *La Communauté européenne et les collectivités territoriales européennes*. Paris, collection «Études et documents. C.C.R.E.», oct. 1988.

COUVE de MURVILLE M. et al. «Le parlement européen». *Revue d'Études constitutionnelles et politiques*, 1977, no 2.

DOCUMENTATION FRANÇAISE. *Traités et documents relatifs à la C.E.E. Notes et études documentaires*, (6), 1984.

GADBIN D. «Quelle politique régionale pour la Communauté économique européenne?» *Revue du marché commun*, no 314, Paris, février 1988. Pages 68-74.

INDEPENDENT FIANNA FAIL. *An Independent Nationalist Voice. Programme*. Dublin, Leitrim Observer Ltd, 1989.

INSTITUT D'ÉTUDES OCCITANES (Institut d'Estudis Occitans). *La creacion regionala occitana : Lengadoc*. Tolosa, Cagalogue I.E.O. - C.I.D.O., 1987.

INTERGROUPE DES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX DES GROUPES POLITIQUES AU SEIN DU PARLEMENT EUROPÉEN

- *Mémoire sur les objectifs et les activités de l'Intergroupe*. Bruxelles, 4-5 juillet 1985.
- *Note sur la création, les objectifs, le fonctionnement et les travaux de l'Intergroupe*. Bruxelles, mars 1986.
- *Rapport succinct du colloque des 6 et 7 octobre 1988 à Bruxelles sur le thème «La Communauté européenne face aux effets de l'appauvrissement dans les villes»*. Bruxelles, octobre 1988.

INTERNATIONALES INSTITUT FÜR NATIONALITÄTEN-RECHT UND REGIONALISMUS (INTEREG)

- *Maximes directrices du régionalisme*. (München 1979 - 1. Auflage). München 1979.
- *Droit des groupes ethniques et protection des minorités. Projet d'une convention internationale et d'un protocole européen*. München 1984.
- Augsburg. R.F.A. Édit. H. Mühlberger, 1979 à 1984.

MOVIMENTO AUTONOMISTA OCCITANO. *Relazione introduttiva ai lavori del 3e Congresso*. Frassinò, Italis. M.A.O., 1987.

PARTIDO NACIONALISTA GALEGO-PARTIDO GALGUISTA (P.N.G. - P.G.). (Parti national de Galacie).

- *Recuperamos o Futuro*. Manifesto-Estatutos - Panencia Marco, 1988.
- *O Nacionalismo Hoxe*. 1989.
- *Galicia, Provincia Unica?* 1989. Santiago de Compostela, Édit. Gotelo Balnco, GRINVER S. A.

PARTI LIBÉRAL EUROPÉEN. *Structures territoriales de l'État de demain*. Déconcentration. Décentralisation. Fédéralisme. Régionalisme. Paris, PLE, 1964.

PARTI POUR L'ORGANISATION D'UNE BRETAGNE LIBRE. *Déclaration des Droits des Peuples*. 1989. Saint-Brieuc, P.O.B.L., 1989.

PARTI OCCITAN. *Pour une Europe des peuples et des régions*. Manifeste européen 1989. Charte du Parti Occitan. Tolosa, P.O.C., 1989.

UNION FÉDÉRALISTE DES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES EUROPÉENNES (U.F.C.E.E.).

- *Bulletin d'information sur l'U.F.C.E.E.* Kobenhavn, UFCE, mai 1980.
- *Discours d'ouverture du congrès de Versailles*. Flensburg-Versailles 21-23 avril 1989.

III. DOCUMENTS OFFICIELS : (EXTERNES ET INTERNES)

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Premier rapport périodique sur la situation économique et sociale des régions de la Communauté*. Bruxelles, C.E.E., 1981.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Le développement régional et la Communauté européenne*. Le dossier de l'Europe. No 18/83. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1983, 8 p.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Deuxième rapport périodique sur la situation économique et sociale des régions de la Communauté*. Bruxelles, 1984.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Troisième rapport périodique sur la situation et l'évolution socio-économiques des régions de la Communauté*. Bruxelles, C.E.E., 1987.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe*. Déclarations adoptées lors des Conférences européennes organisées par la CPLRE. (1970-1985). Strasbourg. C.E., 1986.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe*. Collection études et travaux no 3. *Le Conseil de l'Europe et la région*. La dimension régionale dans les travaux de la CPLRE - 1957-1985. Strasbourg, C.E., 1987.

CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

- *Statuts et composition du CCRE*. Novembre 1984.
- *Compte rendu des activités 1988*.
- *Le journal des communes et régions d'Europe*. Paris, juillet-août 1988, no 9.

JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

- Procès-verbal de la séance du vendredi 16 octobre 1981. Résolution adoptée, sur une Charte communautaire des langues et cultures régionales et sur une Charte des droits des minorités ethniques, suite au rapport de M. Afre, au nom de la Commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports et l'avis de la Commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire. (doc. 1-965-80). (p. 104 à 107). No C 287 du 09.11.81. (Novembre 1981).
- Procès-verbal de la séance du vendredi 30 octobre 1987. Rapport de M. Kuijpers, au nom de la Commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports, sur les langues et cultures des minorités régionales et ethniques dans la Communauté européenne. (p. 305 à p. 325). (doc. A2-150/87). No 2-357 du 30.10.87. (Débats parlementaires).
- Procès-verbal de la séance du vendredi 30 octobre 1987. Résolution adoptée, sur les langues et cultures des minorités régionales et ethniques de la Communauté européenne, suite au rapport de M. Kuijpers, au nom de la Commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports. (doc. A2-150/87). (p. 160 à p. 164). No C 318 du 30.11.87. (Novembre 1987).
- Ressources du FEDER, du F.S.E. et du FEOGA-orientation. No C 86 du 04.04.88. (Avril 1988).
- Décision de la Commission du 24 juin 1988 relative à la création du Conseil consultatif des collectivités régionales et locales. (88/487/CEE). (p. 23 à p. 25). No L 247/23 du 06.09.88.
- Compte rendu in extenso des séances du 12 au 16.09.88. Discussion commune à propos de la déclaration de la Commission sur l'Europe des citoyens. No 2-368 du 12.09.88. (Débats parlementaires).

PARLEMENT EUROPÉEN. Le Parlement européen et la politique régionale. Luxembourg, Direction générale de l'information et des relations publiques, 1988.

PARLEMENT EUROPÉEN

- Liste des députés. 15.02.1990. Luxembourg, P.E., 1988-1989.

PARLEMENT EUROPÉEN

- DOCUMENTS DE SÉANCE

- PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

- . 1986-87 : Proposition de résolution déposée conformément à l'article 47 du règlement par M. Gangoiti Llaguno sur les relations entre les régions et la Commission et le Conseil. Document B2 - 1459/86 du 22 janvier 1987. (PE 111.644).
- . 1987-88 : Proposition de résolution déposée conformément à l'article 47 du règlement par M. Pordea sur les régions et leur dépendance organique des États-membres de la C.E.E. dont elles relèvent. Document B2 - 61/87 du 10 mars 1987. (PE 112.767).
- . 1987-88 : Proposition de résolution déposée conformément à l'article 47 du règlement par MM. Fernandes, Marques Mendes, Pegado Litz sur la création d'un Conseil des régions. Document B2 - 102/87 du 09 avril 1987. (PE 113.879)
- . 1989-90 : Proposition de résolution présentée conformément à l'article 63 du règlement par les députés Formigoni, Bindi, Bonetti, etc. sur les relations entre le Parlement européen et les collectivités locales. Documents B3-42/89/89 du 08 septembre 1989. (PE 134.511).
- . 1989-90 : Proposition de résolution déposée conformément à l'article 63 du règlement par M. Hansch sur l'institutionnalisation de la participation des régions à la formation des décisions dans la Communauté. Documents B3-489/89 du 17 novembre 1989. (PE 136.558)
- . 1989-90 : Proposition de résolution présentée conformément à l'article 63 du règlement par M. Raffarin sur la création de cartes des élus des régions d'Europe. Documents B3-0495/89 du 21 novembre 1989. (PE 136.724).

PARLEMENT EUROPÉEN

- DOCUMENTS DE SÉANCE
- RAPPORTS

- . 1984-1985 : Rapport fait au nom de la Commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire sur le rôle des régions dans la construction d'une Europe démocratique - Résultats de la Conférence des régions. Rapporteur : M. Winston J. Griffiths. Document 1-91/84 du 9 avril 1984 (PE 89.062/défi.).
- . 1987-1988 : Rapport fait au nom de la Commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports sur les langues et cultures des minorités régionales et ethniques de la Communauté européenne. Rapporteur : M. Willy Kuijpers. Document A2-150/87 du 28 septembre 1987. (PE 105.139/déf.)
- . 1988-1989 : Rapport fait au nom de la Commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire sur la politique régionale communautaire et le rôle des régions. Rapporteur - coordinateur pour la résolution : M. Pancrazio de Pasquale. (sur la base de six rapports). Partie A : Proposition de résolution. Partie B : Exposé des motifs et avis. Documents A2-0218/88. Parties A et B et annexes du 21 octobre 1988. (PE 123.460/A/déf. ; PE 123.460/B/déf. ; PE 123.460/déf./ANN.).

- PARLEMENT EUROPÉEN
- DOCUMENTS INTERNES
- PROJET D'AVIS

- . 1987-1988 : Commission institutionnelle : projet d'avis à l'intention de la Commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire sur les relations entre les institutions communautaires et les pouvoirs régionaux et locaux. Rapporteur pour avis : Mme Lore Neugebauer. Document WG (3) 1164 FR du 12 août 1988. (PE 126.027).
- . 1987-1988 : Commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire. Projet de rapport no 6 dans le

cadre du grand thème : «La politique régionale communautaire et le rôle des régions», sur les relations entre les institutions communautaires et les pouvoirs régionaux et locaux. Rapporteur : M. Arbeloa Muru. Document WG (3) / 8607 F du 03 mars 1988. (PE 121.028).